

## LE SAVIEZ-VOUS ?



## Nos enfants et... les réseaux sociaux



Selon la loi française, la fréquentation des réseaux sociaux (**snapchat**, **whatsapp**, **facebook**, **tiktok**, **instagram**...) est autorisée à partir de 13 ans.  
L'autorisation parentale est requise jusqu'aux 15 ans de l'enfant.

**Faire comme les copains et s'inscrire sur les réseaux, c'est tentant !**

Mais à l'heure des téléphones intelligents, **interrogeons-nous** sur les usages que nos enfants peuvent en faire : photos volées, harcèlement et /ou intimidations entre enfants, violence, addiction, cybercriminalité, pornographie...

### Et si on en parlait ?

Retrouvez-nous jeudi 14 mars à partir de 16h00

Cette année, en concertation avec l'équipe enseignante, nous vous proposerons **plusieurs communications et ateliers autour des écrans et nos enfants** (réseaux sociaux, contrôle parental, jeux vidéos, temps d'écrans...)

□ Écrivez nous : [pe.elem.af@gmail.com](mailto:pe.elem.af@gmail.com)

